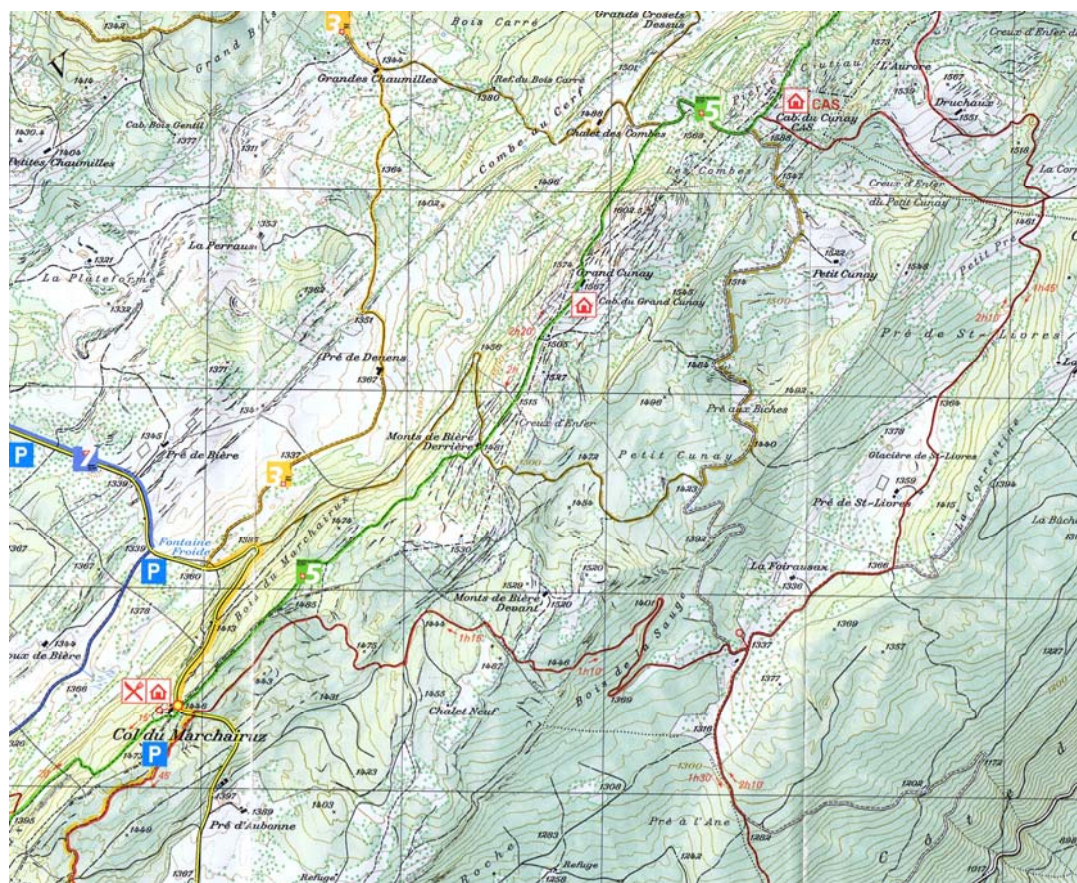


A la rencontre du chalet du Grand Cunay

Nous sommes partis du col du Marchairuz, empruntant le tracé vert de la carte pédestre La Vallée de Joux, au 1 : 25 000^e, de 2012. Ce très agréable chemin, duquel, sur la gauche, on peut apercevoir entre les arbres les chalets des Petites et des Grandes Chaumilles notamment, nous amène sans fatigue aux Monts de Bière Derrière, chalet moderne sans intérêt particulier situé à 1481 m. De là la montée sera plutôt rude sous le grand soleil pour accéder au chalet du Grand Cunay situé à 1567 m. Chemin faisant nous découvrons avec satisfaction que l'orchis vanillé n'est pas encore en voie de disparition sur le Mont-Tendre, rencontré fréquemment sur ces pelouses maigres et à la végétation courte, emplies de fleurs diverses. C'est magnifique et réconfortant.

Mais déjà le chalet du Grand Cunay se profile tout en haut de la pente. On le retrouvera à 1567 m. tandis que le bétail, quant à lui, pour l'instant, se tient regroupé sur la sommité de proximité qui est à 1574 m.

Le chalet du Grand Cunay est de forme allongée. Construction relativement ancienne, toit gris, porte voûtée pour l'écurie, il fait plaisir à voir. Personne ne s'y trouve en ce moment. Il y a possibilité d'acheter des cartes postales. Il suffit d'ouvrir le distributeur et d'y déposer son obole en fonction des clichés retenus. La cagnotte ne respire néanmoins pas une bien grande richesse ! Les amateurs ne seraient-ils pas nombreux, ou comme nous en ce jour, dépourvus de monnaie ?





Le chemin qui mène du col du Marchairuz aux crêtes du Mont-Tendre, est très fréquenté. En route, un clédar à passer.





Sur le grand plateau côté Vallée, se découvrent les Petites Chaumilles (haut) et sauf erreur les Grands Crosets-Dessous.





Tout là-haut se profile la jolie silhouette du chalet du Grand Cunay.





Une végétation superbe a envahi les pelouses...



Dont l'orchis vanillé, notre fleur fétiche, c'est-à-dire la *Nigritella nigra*.



Et voici le chalet, avec sa porte d'écurie voûtée. Le ciel est d'un bleu de canicule. Les pâturages, en ce début de juillet 2015, sont gentiment en train de rôtir et l'eau viendra à manquer incessamment.



Le chalet est de forme traditionnelle, c'est-à-dire rectangulaire, avec un toit à pans brisés.



La poutraison, protégée par ses tôles ondulées, à l'abri de toutes les intempéries, est prête à durer des siècles.



Superbe travail des constructeurs qui sont venus poser ce chalet, propriété de la commune de Bière ? à 1567 m. , n'étant dépassé en altitude dans la région que par le Chalet de Yens (1589 m.) et le Chalet du Mont-Tendre (1615 m.)



De jeunes bêtes à 1574 m. d'altitude et qui ont bien chaud !



Là-bas on se rapprochera déjà de la Pierre à Coutiau puis des grosses bosses mythiques du Mont-Tendre. C'est là notre dernier regard avant de descendre du côté de la plaine pour tenter de rejoindre le Petit Cunay.

LE CUNAY

La Revue. - Dimanche 21 mars 1915

Si l'été est par excellence la saison des courses, l'hiver, par contre, est celle où l'on fait des projets, où l'on s'occupe volontiers les longues soirées, penché sur ses cartes à combiner, à ruminer des itinéraires. On part d'un point connu, d'une gare, on monte cette vallée, on franchit ce col, on redescend dans le bassin d'une autre rivière... On va son chemin, on grimpe, on dégringole grâce aux courbes de niveau ; on se fait si bien une idée du relief, du paysage des lieux traversés, qu'après une heure de ce rêve éveillé, on s'imagine presque avoir accompli un tour réel. Hélas ! que de courses en restent là, c'est-à-dire à l'état de rêves ébauchés la carte en mains.

Mais si l'hiver est un temps propice aux projets, il l'est tout aussi bien aux réminiscences. C'est une saison que l'on passe en général dans la tranquillité, et un tel état d'esprit n'est-il pas éminemment favorable au recueillement et n'appelle-t-il pas en foule les souvenirs ?

Tenez, aujourd'hui, la bise souffle, forte et froide ; elle soulève et promène à travers les campagnes d'impétueux tourbillons de neige. Je suis assis bien confortablement à ma table de travail, le dos au feu, et je pense, je rêve à nos montagnes, à nos forêts, à tous ces sites que j'aime, que j'ai parcourus tant et tant de fois et auxquels je me sens attaché par des liens d'une force indissoluble.

Parmi nos sommités, il en est une dont le nom revient sans cesse effleurer mes pensées. C'est le Cunay. Ce n'est pas un point de vue, un belvédère de premier ordre. Son nom est ignoré de tous, si l'on excepte les gens de la Combe et ceux de Bière. On n'y va guère, à ce Cunay, non pas qu'il soit mal situé où que le panorama n'en vaille pas la peine, mais simplement parce qu'il n'est pas «coté» et ne s'impose pas comme d'autres. D'abord, où est-il ? Sur la chaîne faîtière du Mont-Tendre, à 3 kilomètres au sud-ouest du sommet principal et à 3,5 km du Marchairuz. Il culmine à 1603 m. N'oublions pas de dire que le Cunay est flanqué d'une seconde sommité un peu moins élevée (1572 m) et qui s'appelle, par une bizarrerie peu compréhensible, le Grand-Cunay. Le vrai Cunay, le plus élevé, est appelé aussi parfois le Petit-Cunay, sans doute parce que, tout

près, dans la direction du levant, existe un alpage ayant pour nom Petit-Cunay.

En temps ordinaire, quand la brume n'enveloppe pas la montagne, je le vois de mes fenêtres, ce Cunay qui m'apparaît comme la fin du Mont-Tendre. Et pourtant, aujourd'hui, jour de tempête, je le vois, je vois sa coupe arrondie se dresser au-dessus des grasses combes qui sillonnent son pied septentrional ; je vois les sapins branchus et robustes tourmentés par la bise ou le joran, les érables moussus qui l'habillent presque jusqu'au faite. À cette heure, une carapace de neige qui doit bien mesurer 2 mètres d'épaisseur les couvre d'un manteau protecteur, et les sapins eux-mêmes sont douillettement capitonnés de neige givreuse jusqu'au tronc. Et si, par hasard, un rayon de soleil glissant entre les nuages, venait les éclairer, quel tableau féérique ne présenteraient-ils pas ? Au mois de mai, toute cette neige fondra, et des *soldanelles* aux frêles corolles campanulées, des *crocus* blancs et bleus, des *primévères farineuses*, couleur carmin, par milliers, annonceront la résurrection de la vie, le long des pentes au fin gazon. Et plus tard, dans les lieux ombragés, une végétation luxuriante de hautes herbes, de feuilles géantes, diront toute la richesse de cette terre montagnarde, qui donne tant et ne demande rien. Et, sur la crête même, ceux qui regarderont pourront trouver et cueillir la délicate *gentiane des neiges*, pas plus haute qu'un dé, mais dont le ciel d'un beau jour envie l'azur. Et ceux qui fouilleront la montagne dans ses coins et recoins découvriront même des pieds de *rhododendrons* que la Nature a oubliés là pour inviter les botanistes à émettre des théories sur la dispersion des plantes. Si ces chercheurs mettent la main sur la «pie au nid», ils se contenteront de l'admirer et respecteront scrupuleusement les rameaux parés de leurs fleurs épanouies.

Tout en parcourant le pied de la montagne, ils parviendront peut-être à l'entrée de la petite grotte bien, pardon ! peu connue, qui bée au flanc d'une minuscule paroi rocheuse. Ils en ressortiront comme des soldats d'une tranchée aux parois d'argile et se rendront compte qu'en cas d'orage ou de poursuite par le farouche ennemi estival des promeneurs, elle est à même d'offrir un abri sûr, sinon confortable. Et si, rencontrant le berger du Petit-Cunay, ils lui parlent de leur

découverte, celui-ci leur annoncera sans ambages qu'il a trouvé tout au fond de la cavité un crâne de loup, dûment diagnostiqué par une autorité compétente.

Ce sommet du Cunay, tout pareil à un crâne abandonné par ses cheveux, avec ses affleurements rocheux, mordus par la gelée, ses bancs de gazon fleuri, je me le représente volontiers aux temps jadis, à l'époque lointaine où la Grande-Combe ne connaissait ni les hommes, ni la civilisation. Boisé jusqu'au faite, certes il devait l'être, car la forêt actuelle monte trop près et les débris des troncs, les souches en voie de désagrégation sont trop nombreux pour qu'il n'en ait pas été ainsi.

Le nom même de la montagne est, sinon une preuve, du moins un indice sérieux de son antique boisement, car les premiers humains qui vinrent à la vallée de Joux, s'y établirent et donnèrent des noms aux différents endroits, auraient-ils baptisé Cunay cette croupe élevée, si elle n'avait été noire de bois ? – Inutile, n'est-ce pas, d'insister sur l'étymologie du mot Cunay ; chacun la trouvera aisément, pour peu qu'il ait quelque entendement du patois.

Si la forêt a déserté le sommet du Cunay, elle ne s'en est cependant pas beaucoup éloignée. Au sud notamment, s'étend une immensité boisée, hérissée de rocailles, creusée de ravins escarpés, de laisines et de baumes profondes : quoi, un repaire idéal pour les bêtes sauvages. Aussi, est-ce dans cette région retirée et ignorée des promeneurs que l'imagination populaire situa le « fauve » qui fit tant parler de lui en 1894 en dévorant plusieurs pièces de bétail, et fut l'occasion d'une mémorable battue, de laquelle les participants et les lecteurs de ce journal n'ont pas perdu le souvenir.

La Nature nous gratifie ordinairement d'yeux intérieurs grâce auxquels il nous est permis de regarder au-dedans de nous et de voir, de contempler des tableaux qui s'y sont gravés profondément à force d'avoir été enregistrés par les yeux vrais, les yeux de chair. Aussi, c'est de ces organes-là que je me sers en cet instant pour regarder le Cunay, et, par le fait de leur docilité, je vois

aussi au-delà de la sommité, les pâturages et les chalets qui portent le même nom. Un pâturage haut perché, comme qui dirait un pan de toit, et de tous les points duquel on jouit d'une vue étendue sur les Alpes et une bonne partie du Léman. Un bon pâturage aussi, avec de nombreux «jolans», bien orientés, interrompus par des bois clairs, où le bétail du Syndicat de Bière trouve de quoi se charpenter pendant la bonne saison une ossature de première qualité.

Mais ce qui me plaît avant tout dans l'alpage du Cunay, c'est le chalet. D'abord, s'il est pareil à tout autre au point de vue de l'architecture et de l'aménagement intérieur, il possède une qualité que l'on ne rencontre pas habituellement chez ses congénères, savoir une propreté méticuleuse régnant partout, aussi bien à l'étable qu'ailleurs, et qui fait le plus grand honneur à la famille qui l'habite pendant l'été.

Il n'est pas, comme d'autres, enfoui au fond d'une cuvette, dont l'horizon, borné par une étroite couronne de sapins, ne laisse entrevoir qu'un lambeau de ciel. Lui, le chalet du Cunay, il est bien en évidence, et quand on s'assied sur le petit banc de bois adossé à la longue façade, on voit loin et le regard embrasse un horizon immense ! – Et quel horizon ? – L'horizon que ceux qui s'en vont sur nos sommets du Jura, recherchent et affectionnent par-dessus tout, à cause de sa beauté grandiose et immanente.

À cette heure, toute cette étendue de pâturages et de bois est sous la neige. Le chalet, sans doute, est à demi-enseveli, et les irrégularités, les dépressions du sol disparaissent sous le manteau glacé du rude hiver. Et la bise fouette la neige, l'emporte en tourbillons impétueux, la précipite en rafales contre les arbres et dans les combes. Je sens d'ici le temps qu'il fait là-haut. Néanmoins, il me prend une nostalgie de ces grands champs déserts, de ces crêtes fouaillées sans trêve ni repos par le terrible vent du nord... Aussi, dimanche, si la tempête a cessé, j'irai là-bas, c'est-à-dire là-haut... !

SAM. AUBERT.

Selon l'ouvrage : Daniel Glauser, Chalets d'alpage, Favre 2012, nous pouvons déterminer que ce chalet fut construit en 1754 :

Du 27^e may 1754

Il a été convenu entre les Sieurs Conseillers & Gouverneur de l'hble Commune de Bière et Mtre Jean Jaques Rochat Conseiller de l'Abbaye, lequel soit engagé de faire toute la charpente et massonnerie nécessaire pour rétablir le chalet de la montagne du Grand Cunay dans le même endroit où il existait et cela de la manière suivante :

1o Le dit Rochat a promis faire faire toute la muraille dans d'enclos et dedans dudit chalet de deux pieds de roy d'épaisseur et de l'hauteur nécessaire jusqu'au toit, les fondements des murailles neuves et ôter les terres qu'il y aura.

Item ragrandira le dit chalet en massonnerie et charpente de dix pieds de roy de la même manière que ci-dessus pour faire une chambre. Le dit fournira à ses frais toute la pierre de taille et autre qui manquerait pour les portes, fenêtres et coins de muraille, sable et chaux, en un mot tout ce qui manquera pour icelles.

Item, fera toutes les charpentes, couvertures, avec du beau et bon encelle, et plancher de l'écurie bien chevillé.

Item, devra lier les chevrons à la frête bien chevillés l'un avec l'autre en dessous des pannes. Item devra les bien croiser avec deux grandes crosses pour chaque chevron et tous bossés les uns avec les autres. Et quant aux lattes, elles devront être mises qu'à deux pouces de distance de l'une à l'autre et clouées de trois grands clous chacune.

Item devra mettre des pièces façon de chenaux tout le long de la frête du toit, que les vents ne puissent y faire dommages, bien grossées avec des grandes crosses de fer.

Item, toutes les portes devront être doublées avec des feuilles et pendues avec des épares et des bons fort gonds de fer.

Item, il fera deux murailles pour séparer la cuisine d'avec l'écurie et la chambre à lait de l'hauteur convenable, liées avec celle d'enclos jusqu'au toit.

Item, fera et posera des chenaux tout à l'entour du toit pour conduire les eaux à la citerne.

Item fera une belle et bonne cheminée d'ais audit chalet avec des contrevents pour parer la pluie.

Item, le couvert soit avant-toit devra avoir quatre pieds de roy pour servir de couvert aux vaches.

En un mot, le dit Rochat fournira à ses frais tous les matériaux, fermentes, clavins, ais et feuilles nécessaires à ses propres frais, comme aussi tous les encelles qu'il faudra pour couvrir ledit chalet, et lattes qu'il faudra pour la construction d'icelui chalet, lequel chalet devra être fait et parfait pour entre ci et un mois à portes fermées et reçu à dit d'expert maître au contentement de

l'hble Conseil, sous peine pour le dit Rochat d'en répondre et supporter tous frais et dommages qui en pourraient arriver par son défaut.

Le dit Rochat s'est chargé et a pris pour son compte les marchés qui ont été fait pour l'encelle et le chafour (chaufour), qui seront compris sur la somme de sept cent septante cinq florins qui ont été promis par ledit Conseil pour la construction d'icelui chalet pour toutes choses, lors que lad. Commune soit chargée de quoi que ce soit plus outre, à la réserve de ce qui aurait été promis aud. Rochat ci-devant pour réparer une brèche qu'il y avait au vieux chalet qu'il n'avait pas fait dont il demeure quitte par le présent convenant.

Laquelle somme de 775 fl. lui seront payée par le Gouverneur à mesure que les ouvrages dud. chalet s'avanceront. Ainsi convenu et promis par led. Rochat d'observer en obligation de ses biens sur mes mains led. jour, atteste.

Monthoux (avec paraphe)

On découvre aussi la présence de ce chalet, comme celui du Mont de Bière, sur une carte ancienne de la commune du Chenit.



La Copie de ce plan ci Contre a été tiré d'un autre dont toutes les remarques sont écrites de la Main de feu Monsieur le Comissaire Perdonnet. Et la présente expédiée en faveur des Nobles & Généreux, Paul Bernard d'Aubonne Colonel pour le service de LL. EE. Et cela par ordre du Noble Mag: & très honoré. sig. Ballif d'Aubonne par mandat. Sous son signé du 18. Janvier 1744. apres ces verifications attestés. — Signé D. Tissot Comiss. —

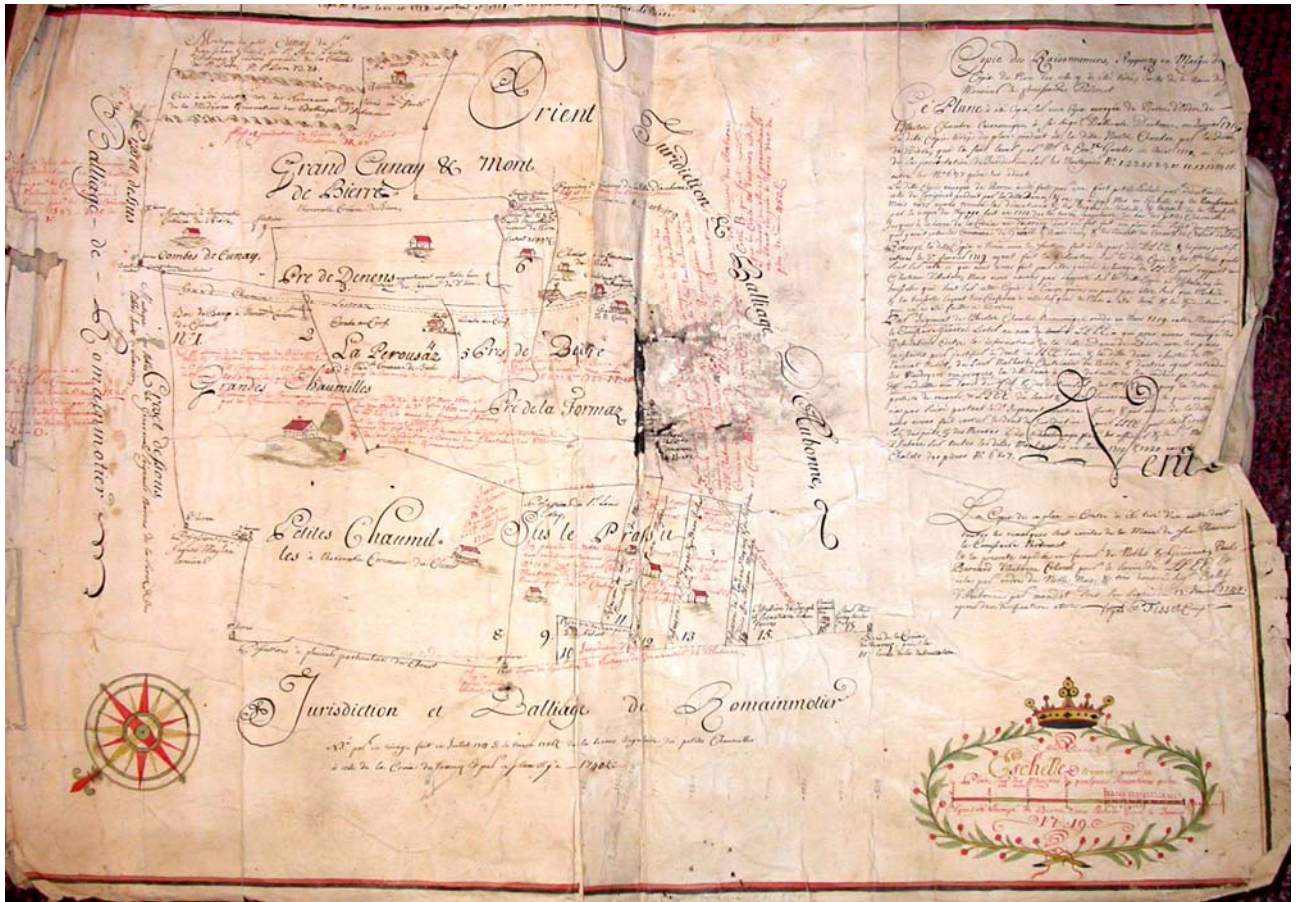
Copie des Raisonnemens, Rapports en Marges de
Copie du Plan de celle cy à été tirée, Ecrite de la main de
Monsieur le Comispaire Berdonet.

Ce Plan a été Copié sur une Copie envoyée de Berne d'Ordre de
l'Illustr. Chambre Economique, à sa sign. Ballivale D'aubonne, en Janvier 1711.
La dite Copie tirée du plan produit en la dite Illustr. Chambre par la Dame
de Biets, qui la fait lever par M^r le Com^{te} Gaudis en Aoust 1718, au sujet
de la présentation de Jurisdiction sur les Montagnes N^{os} 1. 2. 3. 4. 5. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15.
contre les N^{os} 6 & 7 qu'on lui admet.

La dite Copie envoyée de Berne a été faite par une fort petite Echelle par réduction de
celle de l'original produit par la dite Dame. Et on ny a pas mis ni Echelle, ny la Boussole.
Mais nous avons trouvé les dimensions & les degrés de l'échelle, & l'aspect de la Boussole
par le moyen du Toisage fait en 1712 des la borne angulaire du bas des petites Chaumettes
jusques à la borne de la Croix au Yvernoz dont on fut fait un plan au sujet du procez parti
qui y avoit entre les Communes de Girel & Brive d'unz & les timons du Consort du Châtel d'altre

Renvoyé la dite Copie à Berne avec le factum fait à la part de L^{le} E^{le} & les pieces justifi-
catives le 3^e fevrier 1719 ayant fait la Collocation sur la dite Copie & les Minutels qu'ils
sont sur celle ci que nous avons fait pour être gardée à l'usage de L^{le} E^{le} par rapport au
Château d'Aubone, Mais nous n'avons pas rapporté sur la dite Copie ni l'échelle, ny la
boussole qui sont sur cette Copie à Cause qu'on ne peut pas être sur que l'échelle
& la boussole soient bien conformes à celle sur quoi le Plan a été levé, & la réduction
qui en a été faite à Berne.

Par Jugement de l'Illustr. Chambre Economique rendu en Mars 1719. entre Monseigneur
le Comispaire Général Lerbet au nom de tout le L^{le} E^{le}, à qui nous avons renvoyé les
Requêtes Contre les informations de la dite Dame de Biets avec les pieces
nécessaires pour justifier le droit de L^{le} E^{le} d'une & la dite Dame assistée de M^r
l'avocat Muset, du Sieur Malherbe Châtelain de Biets & d'autres ayant entendu
les Plaidoyers reciproques, la dite Dame a été reboutée de son indue prétention
& reduite au droit de fief & jurisdiction sur les N^{os} 6 & 7. au quoy la dite a
proteste de recours au L^{le} E^{le} du Senat & du Souverain Conseil, le quel recours
n'a pas suivi partant le d^t Jugement restera force, & par ordre de la dite
nous avons fait exécuter le droit de Jurisdiction pour L^{le} E^{le} par la Ville
d'Aubone sur toutes les dites Montagnes en tous 1719 & 1720. excepté
Chalets des pieces N^{os} 6 & 7.



Ensemble de cette très belle carte qui néanmoins souffert d'une utilisation courante.